



SENIORS, SOLIDARITÉ

Fortes chaleurs : les personnes âgées ou handicapées isolées invitées à s'inscrire sur un registre

Publié le 11 juillet 2025

En lien avec les risques de crise sanitaire ou climatique, la Ville de Saint-Brieuc permet aux habitant-e-s de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap vivant à domicile, qui le souhaitent, de se déclarer auprès du service *Coordination personnes âgées* du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Brieuc pour être accompagné-e-s et soutenu-e-s dans le cadre de mesures mises en place localement. L'inscription sur ce registre est totalement confidentielle, gratuite et facultative.

En cas de canicule ou crise sanitaire, un plan d'alerte départemental peut être déclenché. Votre inscription vous permettra, selon votre situation personnelle et familiale, d'être contacté-e par téléphone.

Pour en savoir plus sur la démarche d'inscription, [rendez-vous sur la page dédiée.](#)

En aucun cas le CCAS n'effectue de démarchage à domicile.